

## Séance de Conseil Municipal du 15 septembre 2015

Réuni en séance publique le 15 septembre 2015 à 20 h 30 sous la présidence de M. Thierry BEAUPIED, Maire

Présents : Patrick NEVOIT - Jacques BRUERE - Joël PERROUX - Gérald CHAIX - Christine NEVOIT- Géraud de LAFFON - Patricia BEAUDOUIN ROBINSON - Géraud LE DORVEN - Angélique BINET - Marie-Lise MEYNARD

Aucun absent..

En début de séance, Alexandra Genneteau, chargée de l'animation numérique à l'Office de Tourisme du Pays de Bourgueil vient présenter l'évolution de l'activité numérique sur le territoire de la Communauté de Communes.

**Le Conseil Municipal,**

1) - est informé de la situation de la boulangerie dont la liquidation judiciaire vient d'être prononcée.

M. le Maire indique les démarches qu'il a entreprises d'urgence dès ce mardi matin lorsqu'il a eu connaissance de la fermeture définitive. Le Conseil Municipal accepte le principe du recours à un avocat pour défendre les intérêts de la Commune si cela s'avérait nécessaire.

2) - accepte la convention à signer avec le Conseil Départemental pour l'accès au portail numérique dédié aux bibliothèques (service gratuit).

3) - nomme Joël PERROUX, titulaire et Gérald CHAIX, suppléant pour siéger au S.I.T.S. du Pays de Rabelais (transports scolaires).

4) - accepte le devis de MAGNUS pour l'évolution du logiciel « population - état-civil et élections » montant : 1 361 € TTC

5) - au vu de la liste des élèves inscrits, fixe les horaires de travail des professeurs de l'école de musique à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2015.

6) - Accepte la mie en recouvrement de diverses ventes de bois

7) - Procède à des ajustements sur le budget 2015

8) - Entend le bilan de la rentrée scolaire

9) - Est informé que M. Jean-Luc CIROT sera titularisé sur son poste au 1<sup>er</sup> octobre.

10) - Entend des informations concernant le Comice Rural qui aura lieu les 26/ 27 et 28 août 2016 à Bourgueil. Le Conseil valide pour Gizeux le thème de l'élevage du ver à soie qui s'inscrit dans la thématique des vieux métiers d'autrefois choisi par le Bourgueillois.

11) - le Conseil Municipal entend des informations quant à l'avenir de la Communauté de Communes.

12) - est informé que la cérémonie des vœux aura lieu le samedi 9 janvier à 15 h